

Partager des informations à caractère secret

CONTEXTE

Le respect de la vie privée des personnes en situation de vulnérabilité est une préoccupation ancienne, renouvelée par une évolution des pratiques professionnelles plus attentives aux libertés individuelles.

Depuis une dizaine d'années, le législateur est venu donner des repères sur les conditions dans lesquelles les professionnels peuvent échanger des informations à caractère secret tout en respectant les droits des personnes qu'ils accompagnent, en équipe ou avec des partenaires.

Le partage d'informations à caractère secret est une question éthique fondamentale, se situant dans une zone d'incertitude juridique mettant en œuvre des logiques parfois contradictoires : protection et autonomie, secret et informations partagées,...

Le CREAI propose une formation permettant de donner des repères à tous les professionnels sur ce qu'ils peuvent / doivent / ne doivent pas, partager.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Appréhender l'évolution des notions de secret professionnel, obligation de discrétion, devoir de réserve, partage d'informations et respect de la vie privée dans le secteur social et médico-social
- > Comprendre les notions de responsabilité civile et pénale et leur application dans le secteur de la Santé
- > Repérer les droits des personnes vulnérables et les obligations en matière de protection de leur vie privée
- > Construire une posture professionnelle autour du partage d'informations à caractère secret au sein des institutions ou entre partenaires (possibilité de co-élaborer une charte de bonnes pratiques)

CONTENU

- > Secret professionnel, devoir de réserve et obligation de discrétion : définitions et fondements juridiques
- > Devoir de se taire, pouvoir de se taire et devoir de parler : concilier secret professionnel et obligations de signalement
- > Secret professionnel, travail social et partage d'informations : du respect de la confidentialité à la nécessité d'échanger
- > Réflexions éthiques et recommandations quant au partage d'informations à caractère secret, au sein des établissements et services / avec des intervenants extérieurs

PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- > Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, administrateurs, etc.).

Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.

MODALITÉS (cf. p. 9)

- > Apports théoriques et méthodologiques avec supports fournis (diaporama, RBPP, etc.)
- > Travail en sous-groupe sur les bonnes pratiques en matière de partage d'informations
- > Possibilité de co-élaboration d'une charte de bonnes pratiques professionnelles en matière de partage d'informations

> **Durée** : 1 à 3 jour(s)

> **Formation en intra**



Intervenant(e)

Dominique DUBOIS ou **Julien BARBOSA**



Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 € / jour en intra
(conditions tarifaires page 73)